

Couverture de Prévoyance de Monsieur Patrice Talaplage, né le 4.08.1948.

En cas d'accident :

De 0 à 360 jours :	Salaire couvert 80 % LAAO :	oui SUVA	
	Complément 20 % couvert par assureur privé :	oui Bâloise	
De 360 à 720 jours :	Salaire couvert 80 % LAAO :	oui SUVA	
	Complément 20 % couvert par assureur privé :	oui Bâloise	
Dès le 721e jour :	Le 90 % salaire est couvert par l'AI et compl. :	oui	
	Couverture par Bâloise pour rentes de :	24'000.-	100 % salaire !!
Décès par accident :	Couverture par Bâloise pour capital de :	94'300.-	
	Couverture par Patria pour capital de :	32'000.-	
	Couverture par Bâloise (compl. LPP) pour capital de :	418'000.-	
	Total	544'000.-	

En cas de maladie :

De 0 à 360 jours :	Salaire couvert 80 % selon CCT :	oui Caisse Vaudoise	
De 360 à 720 jours :	Salaire couvert 80 % selon CCT :	oui Caisse Vaudoise	
Dès le 721e jour :	Sur base du revenu annuel moyen l'AI couvre :	23'600.-	
	La fondation LPP Retrt. Pop. verse une rente de :	26'500.-	
	Couverture par Bâloise (compl. LPP) pour rentes de :	11020.-	
	Couverture par Bâloise pour rentes de :	24'000.-	
	Total	85'120.-	80 % salaire !!
Décès par maladie :	Couverture par Bâloise pour capital de :	94'300.-	
	Couverture par Patria pour capital de :	32'000.-	
	Couverture par Bâloise (compl. LPP) pour capital de :	418'000.-	
	Total	544'000.-	

A la retraite normale (65 ans) :

AVS :	La rente (selon RAM 2001) se monte à :	23'600.-	
LPP :	La rente (certificat Retrt. Pop 2001) se monte à :	17'500.-	
Compl. LPP :	Couverture Bâloise (compl. LPP 2001) pr capital de :	570'000.-	environ
	3e piliers divers :		
	Bâloise	100'000.-	environ
	Patria	16'000.-	dès 2008
	Banque	53'000.-	(état 2001)
	Winterthur	3'500.-	(rente annuelle dès 2008)
Total des rentes :	44'600.-		
Total Capital :	740'000.- environ	Placement à 4 % = rendement de frs 30'000.- par année !!	
		Globalement rentes de 75'000.- / année	environ

Rem. Ce plan est basé sur les indications disponibles fin 2001, donc susceptibles de modifications selon l'âge réel de retraite et les différents règlements des couvertures conclues à ce jour.

Analyse de la situation pour la retraite de Patrice Talaplage si :
1- le taux d'activité passe à 50 % dès 58 ans
2- Prise d'une retraite anticipée à 62 ans.

Avec une activité de 50 % de 58 à 62 ans :

Indications reçues de l'AVS (septembre 2011 !!) :
 Dès 63 ans rente de 1750.- / mois, soit 21'000.- / année

Indications reçues des Retrt. Pop. (LPP) :
 Dès le 1er sept. 2010 rente de 12'316.- / année

Indications reçues de Bâloise (comp. LPP) :
 Dès le 1er sept. 2010 capital de 403'000.-

Projection à 62 ans (septembre 2010) :

AVS :	La rente (selon RAM projeté) se monte à :	21'000.-	
LPP :	La rente (certificat Retrt. Pop) se monte à :	12'316.-	
Compl. LPP :	Couverture Bâloise (compl. LPP) pr capital de :	403'000.-	environ
	3e piliers divers :		
	Bâloise	100'000.-	environ dès 2014
	Patria	16'000.-	dès 2008
	Banque	53'000.-	(état 2001)
	Winterthur	3'500.-	(rente annuelle dès 2008)
Total des rentes :	36'816.-		
Total Capital :	472'000.-	Placé à 4 % = rendement de frs 18'880.-	par année !!
		Globalement rentes de 55'700.- / année	environ
	572'000.- dès 2014	Placé à 4 % = rendement de frs 22'880.-	par année !!
		Globalement rentes de 59'700.- / année	environ

Rem. Ce plan est basé sur les indications disponibles en 2001, donc susceptibles de modifications selon l'âge réel de retraite et les différents règlements des couvertures conclues à ce jour.